Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 029-212902902-20260321-DCM202623-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE TREGLONOU

Mairie 29870
TREGLONOU

Tel : 02.98.04.00.70
Fax : 02.98.04.47.81
-oOo-

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt- mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de TREGLONOU, convoqué le seize-mars deux mil vingt-six, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Mme Odile LEON la doyenne d'âge.

Etaient présents : Mickaël **ABARNOU**, Morgane **VALENTI**, Ronan **TRANVOIZ**, Marianne **GOUEZ**, Cédric **TROADEC**, Odile **LÉON**, Pierre **LE JAN**, Jean-Luc **RIOU**, Anne **JESTIN**, Céline **POULIQUEN**, Adrian **STEPHAN**, Annie **CHAPEL**, Daniel **PELLÉ**, Conseillers Municipaux.

EXCUSÉS : Jean-Luc **LE PORS** (procuration à Ronan TRANVOIZ) et Adeline **LE PORS** (procuration à Marianne GOUEZ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Morgane VALENTI

DCM N° 2026.02.03

Date réunion : 20.03.2026

Nombre de conseillers en exercice : 15
présents : 13
pouvoirs : 2
Votants : 15

Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 16.03.2026

Date de publication : 21.03.2026

OBJET : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15
À déduire *(bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante)* : 15
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Ont obtenu :
– Liste menée par Ronan TRANVOIZ., 15 *voix (quinze voix)*

- La liste menée par Ronan TRANVOIZ ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire : M. Ronan TRANVOIZ, Mme Morgane VALENTI, M. Cédric TROADEC, Mme Odile LEON

Le Maire de TREGLONOU informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de RENNES– 3 Contour Motte 35000 RENNES - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

TREGLONOU, le 21.03.2026

Le Maire,

Mickaël ABARNOU

Mairie de TREGLONOU 29 (Finistère)

La secrétaire de séance

Morgane VALENTI